

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE MONTRACOL

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 15 du 08 10 2025

PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

Route du Palordet
- MONTRACOL

LE MAIRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de l'entreprise SERPOLLET, représentée par Julien BONNET située 233 Impasse de la chartonnière à ARNAS (69400) en date du 6 octobre 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre la pose d'un câble électrique et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par SERPOLLET sera alternée par des feux tricolores et la circulation sera basculée sur la chaussée opposée.

Toutes les mesures devront être prises par SERPOLLET, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétaires riverains, ainsi que l'accès aux véhicules de secours, de police et de gendarmerie.

Le début de chantier est prévu **le 15 octobre 2025 pour une durée de 20 jours.**

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de SERPOLLET

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera reconduit sur demande de l'entreprise.

ARTICLE 6 :

La commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté si l'entreprise ne respecte pas les prescriptions définies ci-dessus.

ARTICLE 7 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **LYON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 :

Cette réglementation est applicable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire,

L'entreprise SERPOLLET, chargée des travaux

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

M. le Chef de Corps du CPINI de Montracol,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montracol, le 08 octobre 2025

Le Maire,
David LAFONT



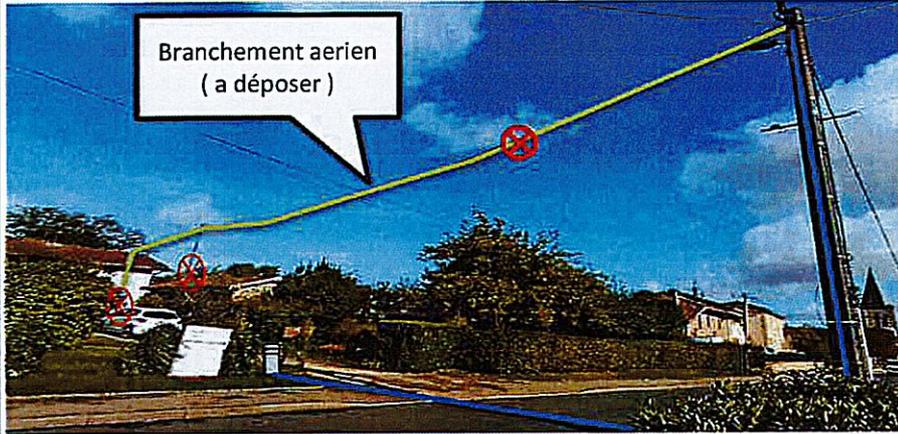
N° OSR :	43599590
Nom du client :	DES RELANDIERES
Lieux d'intervention :	MONTRACOL

Matricule Compteur	
Index	
Puissance Contrat	

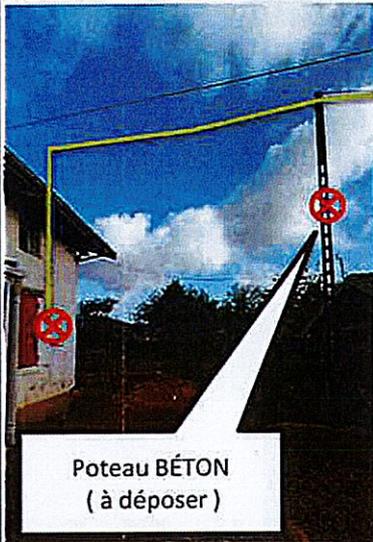
ETUDE TECHNIQUE

Le client désire changer son alimentation aérienne en souterrain et passer de triphasé à monophasé
Le Branchement sera Aéro-Souterrain de Type 2 Mono.

Pose dos à dos par Serpollet Centre-Est d'une borne C/C 6980802 et d'une borne type 2 mono 6980924 pré-équipé avec Linky Mono et Disj 60A



Branchement aerien
(a déposer)

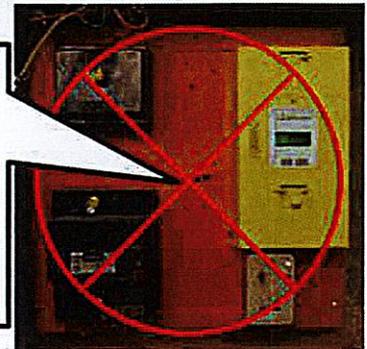


Poteau BÉTON
(à déposer)

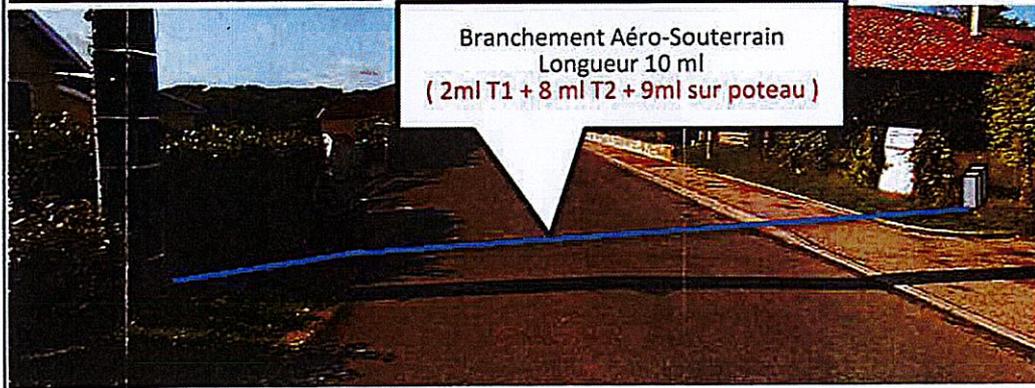


Depose sur support bois.

- Panneau avec Linky Tri
- Mat: 463
- Disj: 30A
- + C-C



Raccordment 4x25² sur T70
Alu
Dipôle: 722
Poste: LE PALORDET



Branchement Aéro-Souterrain
Longueur 10 ml
(2ml T1 + 8 ml T2 + 9ml sur poteau)



N° OSR :	43599572
Nom du client :	DES RELANDIERES
Lieux d'intervention :	MONTRACOL

Matricule Compteur	
Index	
Puissance Contrat	

ETUDE TECHNIQUE

le client désire alimenter un logement en rénovation
 Le Branchement sera Aéro-Souterrain de Type 2 Mono.
 (affaire conjointe N° 43599590)



Raccordement prévu sur affaire
 conjointe N° 43599590



Pose dos à dos par Serpollet
 Centre-Est d'une borne type 2
 mono 6980924 pré-équipée
 avec Linky Mono et Disj 60A
 (pour logement B)

Poser par Serpollet Centre-Est
 d'une borne C/C 6980802 et
 d'une borne type 2 mono
 6980924 pré-équipée avec Linky
 Mono et Disj 60A
 (pour logement A)
 sur affaire conjointe N° 43599590

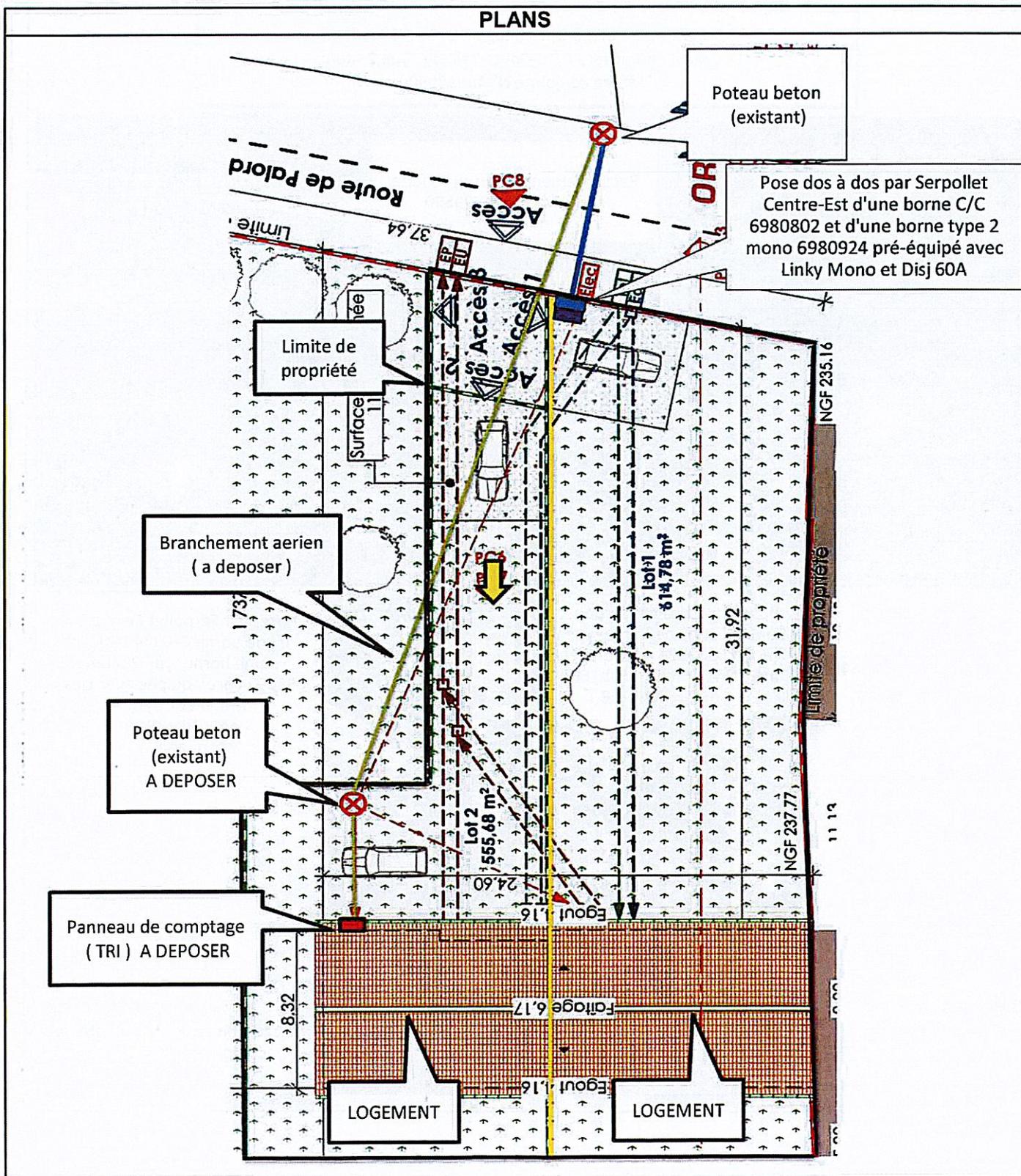
Raccordement dans
 coffret type deux
 6980802

Raccordement prévu sur affaire
 conjointe N° 43599590

N° OSR :	43599590
Nom du client :	DES RELANDIERES
Lieux d'intervention :	MONTRACOL

Nom du poste HTA/E	LE PALORDET
Numéro de dipôle	722

PLANS





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service Public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **SERPOLLET** Représenté par : **Julien BONNET**
Adresse N°: **223** Extension : Nom de la voie : **Impasse de la chartonnière**
Code postal : **69400** Localité : **ARNAS** Pays : **FRANCE**
Téléphone : **04.74.62.34.49** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **julien.bonnet@serpollet.com** **06 03 75 17 49**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : **ENEDIS**
Nom : **M. Suchet** Prénom :
Adresse : **boulevard pacatianus 38200 VIENNE**
Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n°: Rte nationale n°:
Rte départementale n°: **68** Voie communale n°:
 Hors agglomération En agglomération
 Point de repère (PR) routier d'origine d'application : +
 Point de repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse n°: Extension :
Nom de la voie : **132 ROUTE DE Palardet**
Code postal : Localité : **01310 MONTRACOL**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui, indiquer la référence :
Description des travaux : **Pose de câble électrique .**
Traversée de route par demie chaussée, la circulation ne sera jamais interrompue .

Date prévue de début des travaux : **15/10/2025** Durée des travaux (en jours calendaires): **20**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation :
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation sens des Points de repère (PR) croissants
 sens des points de repères (PR) décroissants Fermeture de la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)
 Empiètement sur chaussée Largeur de la voie maintenue : **3ML**
 Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) : **1**